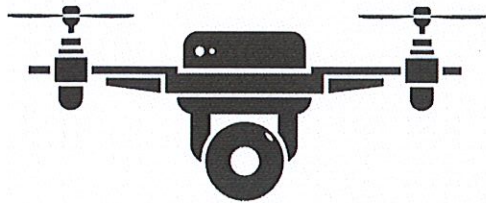


## MON DRONE, LES AUTRES ET MOI

Que suis-je autorisé à faire avec mon drone? Comment puis-je voler en toute sécurité?



BELGIAN DRONE FEDERATION

## // CHECK-LIST DE SÉCURITÉ



### AVANT MON VOL

- SOYEZ AU COURANT DE LA LÉGISLATION ACTUELLE EN MATIÈRE DE DRONES
- ASSUREZ-VOUS DE NE PAS VOLER DANS UNE ZONE D'EXCLUSION AÉRIENNE
- ÊTES-VOUS BIEN ASSURÉ?
- LISEZ LE MODE D'EMPLOI DU DRONE
- ASSUREZ-VOUS DE POUVOIR DIRIGER LE DRONE CORRECTEMENT
- VÉRIFIEZ QUE LE BON FONCTIONNEMENT DU DRONE ET DE SON ÉQUIPEMENT
- VÉRIFIEZ QUE LES BATTERIES SONT COMPLÈTEMENT CHARGÉES
- CONSULTEZ TOUJOURS LA MÉTÉO ET L'INDICE KP
- ANALYSEZ LES OBSTACLES ET LES AUTRES DANGERS DE VOTRE ENVIRONNEMENT

### PENDANT LE VOL

- RESPECTEZ LA LÉGISLATION ACTUELLE EN MATIÈRE DE DRONES
- NE DÉPASSEZ PAS LA HAUTEUR MAXIMALE
- GARDEZ TOUJOURS LE DRONE DANS VOTRE CHAMP DE VISION (SANS JUMELLES)
- TENEZ LES SPECTATEURS À UNE DISTANCE RAISONNABLE
- NE SURVOLEZ PAS DES PERSONNES SANS PERMISSION DE LA DGTA
- GARDEZ LE NIVEAU DES BATTERIES À L'ŒIL ET REVENEZ À TEMPS
- NE PRENEZ AUCUNE PHOTO PERMETTANT D'IDENTIFIER DES INDIVIDUS

### APRÈS LE VOL

- ÉTEIGNEZ D'ABORD LE DRONE ET ENSUITE LA TÉLÉCOMMANDE
- NETTOYEZ ET SÉCHEZ LE DRONE
- RANGEZ LE DRONE AVEC SOIN
- ENTRETIENEZ TOUJOURS VOTRE DRONE CORRECTEMENT

## // VIE PRIVÉE

Je tiens à ma vie privée et respecte par conséquent aussi celle des autres. Avertissez vos voisins quand vous utilisez votre drone et informez-les de vos activités photographiques ou filmiques. N'enregistrez pas d'images permettant de reconnaître ou d'identifier une personne sans lui avoir demandé, au préalable, son autorisation. Retrouvez plus d'informations sur la législation concernant la protection de la vie privée à l'adresse suivante:  
<https://www.privacycommission.be/fr/news/la-commission-vie-privée-répond-aux-questions-fréquentement-posées-concernant-les-drones>

[www.beuas.be](http://www.beuas.be)

## CHOSSES À FAIRE



- >> INFORMEZ-VOUS AVANT D'UTILISER VOTRE DRONE
- >> LE PILOTE EST TOUJOURS RESPONSABLE
- >> INSPECTEZ LE DRONE AVANT CHAQUE VOL
- >> CONNAISSEZ VOTRE APPAREIL ET SON ENTRETIEN
- >> SUIVEZ UNE FORMATION POUR LE PILOTAGE DE DRONES
- >> NE VOLEZ QUE SI LA MÉTÉO LE PERMET
- >> VEILLEZ À VOTRE SÉCURITÉ PERSONNELLE
- >> LES HÉLICES SONT EXTRÊMEMENT DANGEREUSES
- >> VEILLEZ À NE RIEN HEURTER EN PLEIN VOL
- >> PRENEZ UNE BONNE ASSURANCE
- >> ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE VOL NE METS PAS EN DANGER DES PERSONNES OU DES BIENS
- >> FAITES PREUVE DE BON SENS

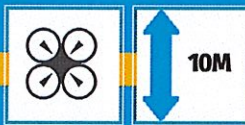
## CHOSSES À NE PAS FAIRE

- >> N'UTILISEZ PAS VOTRE DRONE LORSQUE VOUS AVEZ CONSOMMÉ DE L'ALCOOL
- >> NE VOLEZ PAS HORS DE VOTRE CHAMP DE VISION
- >> NE DÉPASSEZ JAMAIS LA HAUTEUR AUTORISÉE
- >> NE SURVOLEZ JAMAIS DES PERSONNES OU DES HABITATIONS (EXCEPTÉ EN CLASSE 1A)
- >> NE SURVOLEZ JAMAIS DES AUTOROUTES OU DES VOIES NAVIGABLES
- >> INTERDICTION DE SURVOLEZ DES CENTRALES ÉLECTRIQUES
- >> INTERDICTION DE SURVOLEZ DES CENTRALES NUCLÉAIRES
- >> INTERDICTION DE SURVOLEZ DES AÉROPORTS ET LEURS ENVIRONS
- >> INTERDICTION DE TRANSPORTER DES PERSONNES ET BIENS
- >> INTERDICTION DE REMORQUER ET PULVERISER

AGORIA BeUAS Vlaams netwerk van ondernemingen

D.G.T.A.  
DIRECTION GÉNÉRALE TRANSPORT AÉRIEN  
+32 (0)2 277 31 11  
rpas@mobilit.fgov.be  
mobilit.belgium.be  
Rue du Progrès 56  
Bruxelles 1210

POUR TOUS  
LES ÂGES



RÉCRÉATIF < 1KG

### // USAGE LIMITÉ

Cette catégorie a vu le jour pour les personnes qui ont un drone "jouet". De cette manière, petits et grands peuvent voler pour le plaisir dans leur jardin, avec un drone de moins d'un kilo.

#### CONDITIONS OBLIGATOIRES

- > Drone < 1kg
- > Jusqu'à 10 m de haut & vol à vue
- > Interdiction de survoler ces lieux et leurs environs : aérodromes, industries, prisons, centrales nucléaires, personnes, ...
- > A des fins personnelles hors de l'espace public

#### EXEMPLES

Je peux voler dans mon jardin  
Je ne peux pas voler dans un parc public  
Je peux voler à l'intérieur  
Je ne peux pas voler sur la plage  
Je ne peux pas filmer les voisins sans autorisation  
Je peux filmer ma fille  
Je peux filmer un mariage sur un terrain privé  
Je ne peux pas filmer un mariage sur la grand place

+16



CLASSE 2 < 5KG

### // RISQUE FAIBLE

Cette catégorie a vu le jour pour permettre aux utilisateurs de faire voler leur drone même hors des terrains d'aéromodélisme agréés. Avec cette catégorie, vous pouvez essentiellement pratiquer votre loisir, vous entraîner ou vous adonner à la photographie aérienne.

#### CONDITIONS OBLIGATOIRES

- > Minimum 16 ans
- > Drone < 5 kg
- > Attestation de télépilote
- > Rester à plus de 50m d'un obstacle
- > Hors des villes et des villages, survol de personnes interdit
- > 150 pieds de haut (45 m) & vol à vue
- > Assurance
- > Enregistrement du drone



#### FORMATION OBLIGATOIRE

Théorie  
Pratique sur un terrain de formation agréé un instructeur certifié



#### ATTESTATION

Examen pratique

+18



CLASSE 1 < 150KG

### // RISQUE MODÉRÉ (1B) & ÉLEVÉ (1A)

Cette catégorie a vu le jour pour permettre aux professionnels de travailler. Ils peuvent d'ailleurs bénéficier de certaines exceptions dans le cas d'un risque élevé.

#### CONDITIONS OBLIGATOIRES

- > Minimum 18 ans
- > Drone < 150 kg
- > Licence de télépilote
- > Certificat médical LAPL
- > 300 pieds de haut (91 m) & vol à vue
- > Assurance
- > Enregistrement du drone
- > Manuel opérationnel
- > Déclaration (1B) ou autorisation (1A)



#### FORMATION OBLIGATOIRE

Théorie/Pratique  
Cours théoriques (approfondis)  
Instructeur certifié  
Terrain de formation agréé



#### LICENCE

Examen théorique  
Examen pratique